



CHARTRE ÉTHIQUE

ASSOCIATION NATIONALE DES COMITÉS DE VIGILANCE ALEXIS DANAN

Humanisme et enfance

L'enfant est la valeur centrale inaliénable de toutes nos actions

Le respect de la personne humaine est primordial

La protection de l'enfance est prioritaire

L'association condamne tout type de violences et harcèlement

Principes fondamentaux

- 1 - Humanisme et bienveillance
- 2 - Développement et cohésion sociale
- 3 - Démocratie et participation
- 4 - Inclusion et diversité
- 5 - Egalité homme-femme
- 6 - Neutralité et transparence
- 7 - Recherche et innovation

Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan

Siège social
101 rue de sèvres
75272 Paris Cedex 06

Siret
8126509270002
07.71.26.36.72
association.nationale@alexisdanan.org

Siège administratif
33 rue de la Frébardière
35135 CHANTEPIE
(Pour tout envoi)

Les professionnels s'engagent

Questionnement et respect

Les professionnels s'engagent à développer au quotidien un questionnement éthique et déontologique, dans le but de mettre en place des pratiques professionnelles ajustées aux besoins évolutifs des personnes vulnérables qu'ils accompagnent. Ils fondent leurs interventions dans le respect de la dignité et des règles de confidentialité et veillent à approfondir et actualiser leurs connaissances par le biais de la formation professionnelle.

Humilité et bienveillance

En toutes circonstances, les professionnels doivent faire preuve de disponibilité, d'écoute, de compréhension et d'empathie envers les personnes accueillies. Ceux-ci doivent adopter une bienveillance à leur égard.

Engagement

Afin de mener à bien leurs missions, les professionnels doivent être animés d'un véritable engagement professionnel au service des personnes accompagnées.

Autonomie et responsabilité

Les professionnels s'engagent à prendre toute initiative nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement et à agir en responsabilité pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Exemplarité et travail d'équipe

Dans sa quête d'innovation, l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan vise à une exemplarité des pratiques socio-éducatives, d'accompagnement et autres fonctions supports en son sein. L'Association s'appuie sur l'existence de valeurs communes : communication, information, prise de décision commune, pour favoriser la cohésion d'équipe et mettre en place un processus d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées et à leurs familles/proches aidants.

Égalité homme-femme

Les professionnels s'engagent à adopter des pratiques et des comportements garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en veillant à respecter l'égalité des droits et des chances dans toutes les interactions professionnelles, promouvoir un environnement de travail exempt de propos ou attitudes sexistes, participer à la prévention des discriminations et au respect de la mixité dans les équipes.

Les bénévoles s'engagent

Investissement et disponibilité

Les bénévoles de l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan disposant d'un pouvoir statutaire doivent faire preuve d'un niveau d'investissement et de disponibilité conforme aux engagements pour lesquels ils ont été élus ou nommés.

Loyauté et discrétion

Quelles que soient les responsabilités occupées, les bénévoles s'engagent à faire preuve de loyauté envers l'association et à observer un devoir de discrétion, tant à l'égard de la personne accueillie que de l'établissement. Le bénévole ne peut, en aucun cas, dévoiler des informations personnelles, opérationnelles ou stratégiques qu'il aurait acquises dans l'exercice de sa mission. Le devoir de discrétion doit être compris comme un principe important et central de l'éthique du bénévole.

Le bénévole, s'il partage des informations publiques concernant l'association sur les réseaux sociaux, doit veiller à ce qu'il partage d'un point de vue personnel soit compatible avec l'éthique et les missions de l'association.

Le bénévole s'engage à respecter un code vestimentaire correspondant à l'éthique de l'association.

Egalité homme-femme

Les bénévoles s'engagent à respecter et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en adoptant des comportements exempts de stéréotypes sexistes et en veillant à une répartition équitable des responsabilités et des prises de parole au sein des activités de l'association.

Probité et Impartialité

Tout bénévole s'oblige à ne pas faire état de ses convictions philosophiques, religieuses ou politiques vis-à-vis des personnes bénéficiaires. Celui-ci doit faire preuve de probité et de moralité en toutes circonstances et intervenir dans le strict respect des lois et règlements. Tout au long de son action, il porte une vigilance particulière à la bientraitance des personnes accueillies.

Collaboration et vivre ensemble

Tout bénévole s'engage à respecter les autres bénévoles, travailler de manière collaborative et être disposé à **donner et recevoir des commentaires constructifs.**

Le Rôle de chacun peut être amené à évoluer, et les missions de bénévolat ne sont pas nécessairement du ressort d'une seule et unique personne.

Tout bénévole s'engage à être disponible et fiable, et informer l'association en cas d'absence ou de modification de calendrier.

Les stagiaires s'engagent

Investissement

Les stagiaires de l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan doivent faire preuve d'un niveau d'investissement et de disponibilité conforme à leurs missions et volume horaire défini au préalable dans leur convention de stage.

Exemplarité et travail d'équipe

Les stagiaires s'engagent à effectuer leurs missions en accord avec les valeurs de l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan. Ils doivent faire preuve d'exemplarité : punctualité, assiduité, communication avec les autres personnes.

Loyauté et Discrétion

Les stagiaires s'engagent à observer un devoir de discrétion, tant à l'égard de la personne accueillie que de l'établissement. Le stagiaire ne peut, en aucun cas, dévoiler des informations personnelles, opérationnelles ou stratégiques qu'il aurait acquises

dans l'exercice de sa mission. Le devoir de discrétion doit être compris comme un principe important et central de l'éthique.

Le stagiaire, s'il partage des informations publiques concernant l'association sur les réseaux sociaux, doit veiller à ce qu'il partage d'un point de vue personnel soit compatible avec l'éthique et les missions de l'association.

Le stagiaire s'engage à respecter un code vestimentaire correspondant à l'éthique de l'association.

Égalité homme-femme

Les stagiaires s'engagent à intégrer le principe d'égalité femmes-hommes dans leur conduite professionnelle et relationnelle, à respecter un comportement neutre et non discriminant et à signaler toute situation contraire à ce principe.

Probité et Impartialité

Tout stagiaire s'oblige à ne pas faire état de ses convictions philosophiques, religieuses ou politiques vis-à-vis des personnes bénéficiaires. Celui-ci doit faire preuve de probité et de moralité en toutes circonstances et intervenir dans le strict respect des lois et règlements. Tout au long de son action, il porte une vigilance particulière à la bientraitance des personnes accueillies.

Les volontaires d'état s'engagent

Investissement

Les volontaires d'état de l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan doivent faire preuve d'un niveau d'investissement et de disponibilité conforme à leurs missions et volume horaire défini au préalable dans leur contrat Service Civique.

Exemplarité et travail d'équipe

Les volontaires d'État s'engagent à effectuer leurs missions en accord avec les valeurs de l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan. Ils doivent faire preuve d'exemplarité : ponctualité, assiduité, respect d'autrui, communication avec les autres personnes.

Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan

Siège social
101 rue de sèvres
75272 Paris Cedex 06

Siret
8126509270002
07.71.26.36.72
association.nationale@alexisdanan.org

Siège administratif
33 rue de la Frébardière
35135 CHANTEPIE
(Pour tout envoi)

Loyauté et Discrétion

Les volontaires d'État s'engagent à observer un devoir de discrétion, tant à l'égard de la personne accueillie que de l'établissement. Le volontaire d'État ne peut, en aucun cas, dévoiler des informations personnelles, opérationnelles ou stratégiques qu'il aurait acquises dans l'exercice de sa mission. Le devoir de discrétion doit être compris comme un principe important et central de l'éthique.

Le volontaire d'État, s'il partage des informations publiques concernant l'association sur les réseaux sociaux, doit veiller à ce qu'il partage d'un point de vue personnel soit compatible avec l'éthique et les missions de l'association.

Le volontaire d'État s'engage à respecter un code vestimentaire correspondant à l'éthique de l'association.

Égalité homme-femme

Les volontaires d'État s'engagent à agir dans le respect de l'égalité entre les sexes, en contribuant à un climat inclusif et bienveillant, sans stéréotypes, discriminations ou comportements sexistes.

Probité et Impartialité

Tout volontaire d'État s'oblige à ne pas faire état de ses convictions philosophiques, religieuses ou politiques vis-à-vis des personnes accompagnées. Celui-ci doit faire preuve de probité et de moralité en toutes circonstances et intervenir dans le strict respect des lois et règlements. Tout au long de son action, il porte une vigilance particulière à la bientraitance des personnes accueillies.

Laurence Brunet-Jambu

Présidente de l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan

31/07/2025

Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan

Siège social
101 rue de sèvres
75272 Paris Cedex 06

Siret
8126509270002
07.71.26.36.72
association.nationale@alexisdanan.org

Siège administratif
33 rue de la Frébardière
35135 CHANTEPIE
(Pour tout envoi)